



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE,  
DES RESSOURCES MARINES,  
DE L'ENVIRONNEMENT,  
*en charge de l'alimentation,  
de la recherche et de la cause animale*  
DIRECTION DE L'AGRICULTURE

P O L Y N E S I E F R A N Ç A I S E

N° 000914 / MPR / DAG / DIR

Pira'e, le 26 FEV. 2025

*Le directeur*

Affaire suivie par :

*jelecerf/alr*

## NOTE DE SERVICE

**Objet :** Période d'ouverture des guichets de la DAG pour le montage et dépôts des dossiers de demande d'aide dans le cadre du dispositif de la Loi du Pays 2017-26 relative aux aides financières à la filière agricole

Je soussigné, Roland Bopp, directeur de l'agriculture, vous informe que :

- **les aides de type 1 pour l'acquisition de petits équipements agricole sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.** L'objectif est de prioriser nos crédits et nos équipes de la DAG sur l'instruction des dossiers portant vraiment sur des projets d'investissement structurant, de nature à favoriser l'augmentation des productions agricoles et la sécurité alimentaire de la Polynésie française ;
- **le dépôt de nouveaux dossiers de demande d'aides ne sera permis que sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 30 juin 2025**, ceci afin d'éviter un engorgement du bureau chargé de leurs instruction et d'améliorer les délais de traitement des dossiers de demandes d'aides financières agricoles. A compter du 1<sup>er</sup> juillet, la direction de l'agriculture n'acceptera donc plus d'enregistrer de nouveaux dossiers.

Toutefois, selon le niveau des crédits restants et l'avancement du traitement des dossiers enregistrés, la direction de l'agriculture pourra décider de prolonger la période d'ouverture ou d'ouvrir une nouvelle période d'ouverture ultérieurement et vous en tiendra informés sur son site internet.

Bien cordialement.

Le Directeur

Roland BOPP



Copies

CAR-MOZ- AUST-ISLV-IDV-MARQ-TG-EVT-CAPL-MPR